

ECOLE ELÉMENTAIRE PUBLIQUE  
26, rue de la Mairie  
25660 SAÔNE

le 13/11/2013

Destinataire : site internet de l'école

**Compte-rendu du conseil d'école du 07 novembre 2013**  
*Mairie de SAONE - 18H30*

**Présents** : M. Viennet, *maire de Saône*,  
Mmes Peyrard, *adjointe au maire*, et Paris, *conseillère municipale*  
Mmes Juif, Lab, De Conto, Franzi, Prost et Crance  
Mrs Winkelmüller, Thibault, Normand, Nevers et Guyon, *enseignants*  
Mmes Vieille et Martin, *AVS*  
Mmes Boitet, Gerbant, Janin, Maréchal, Moisset, Monneur, Segard, Roussez et Spielman *parents*

**Excusés** : M. Martin, *IEN*, Mme Prieur-Léger, *psychologue scolaire*, Mme Bourgeois, *enseign. spécialisée*

**Secrétaire** : Katherine De Conto

## 1. Élections du vendredi 11 octobre 2013

132 votants pour 372 inscrits, soit une participation de **35,5 %** ( **33,3 %** en 2012). Une seule liste était présentée par l'association des parents d'élèves de Saône « ASPARELE ».

**Ont été élus** :

### Titulaires

BAUD Hélène  
DUPONT Patrice  
FORNAGE Germaine  
GERBANT Mélanie  
JANIN Stéphanie  
MARECHAL Audrey  
MOISSET Stéphanie  
MONNEUR Béatrice  
SEGARD Violette  
SPIELMANN Nathalie

### Suppléants

BOITET Véronique  
FIGUEIRA Sandra  
GOUAS Sandra  
GREMION Sandrine  
LUYDLIN Virginie  
MOLIN Diana  
ROUSSEZ Nalda  
ROBERT Richard  
TISSERAND Gilles  
TISSOT Valérie

Le directeur remercie les parents qui ont préparé la mise sous enveloppes et assuré le scrutin du 11 octobre.

## 2. Fonctionnement du Conseil d'Ecole

- Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.
- **Membres de droit ayant droit de vote** : le directeur (président), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les parents (en nombre égal à celui des classes de l'école), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.
- Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.
- L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 15 jours avant la date de la réunion. Le rôle du conseil d'école est défini dans le règlement départemental des écoles maternelles et primaires publiques.

- Un compte-rendu est adressé à tous les membres du conseil d'école (parents titulaires et suppléants). Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école. Les familles seront informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, si elles en font la demande, en recevoir une copie. Il en sera de même pour la diffusion du règlement intérieur.

### 3. Rentrée 2013 et prévisions 2014

#### ➤ Mouvement du personnel à la rentrée 2013

- Katherine De Conto, professeur des écoles, a été nommée pour l'année scolaire à titre provisoire.
- Charlyne Franzi, professeur des écoles, a été nommée pour l'année scolaire à titre provisoire après la réouverture de la neuvième classe élémentaire décidée en septembre dernier.
- Depuis le 8 novembre et pour l'année scolaire, Christine Boisson remplace Mme De Conto le vendredi.
- Monique Prieur-Léger, psychologue scolaire, a été nommée à titre définitif.
- Luce Martin (AVS, Aide à la Vie Scolaire) apporte une aide de 9 heures hebdomadaires à une élève.
- Christina Vieille apporte une aide à la vie collective en CLIS (contrat AVS de 18 heures par semaine).

#### ➤ Effectifs :

A ce jour, **233 élèves pour 10 classes** sont inscrits à l'école de Saône, dont **221** en élémentaire et **12** en CLIS. La moyenne s'élève à 24,6 élèves par classe en élémentaire.

CP de Mme Crance (22 élèves)	CE1/CE2 de Mme Prost (26 élèves)
CP de M. Nevers (22 élèves)	CM1 de M. Winkelmuller (29 élèves)
CE1 de Mme Juif (24 élèves)	CM2 de Mme Lab (23 élèves)
CE1 de Mme De Conto (24 élèves)	CM2 de M. Thibault (23 élèves)
CE2 de Mme Franzi (28 élèves)	CLIS de M. Normand (12 élèves)

De plus, 6 enfants issus de familles itinérantes fréquentent l'école élémentaire depuis le 30 septembre.

Trois classes de cycle 3 restent avec un effectif important, l'équipe enseignante ayant fait le choix de limiter les effectifs dans les classes de cycle 2 et de CM2.

Les effectifs ont augmenté fortement en une année (+ 17 par rapport aux prévisions de novembre 2012). cette hausse a permis la réouverture de la neuvième classe élémentaire en septembre. La mobilisation des parents et des élus s'est avérée justifiée.

#### ➤ Prévisions des effectifs

Les prévisions pour la rentrée 2013/2014, font état de 212 élèves attendus en élémentaire en septembre 2014. Au-delà, et avec toute la prudence liée aux mouvements de population, la hausse des effectifs se poursuit avec 217 élèves en 2015 et 223 élèves en 2016.

### 4. Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école complète sans les contredire les articles du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce règlement intérieur a fait l'objet d'une lecture par les enseignants en début d'année scolaire. Deux articles sont modifiés :

#### Le point 1 de l'article 1

*Organisation de la semaine scolaire : 24 heures de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 08H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30. L'aide personnalisée (circulaire ministérielle N°2008-082 du 05/06/08) a lieu de 11H30 à 12H00 (54 heures dans l'année)*

#### est remplacé par :

*Organisation de la semaine scolaire : 24 heures de classe les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 08H30 à 11H30 et de 13H30 à 16H30. Les Activités Pédagogiques Complémentaires (décret N°2013-177 du 24/01/2013) ont lieu de 11H30 à 12H00. Les 36 heures annuelles sont réparties sur 18 semaines selon un calendrier établi en début d'année scolaire.*

L'article 4 sera complété par : *Les téléphones portables sont proscrits dans l'enceinte de l'école.*

Ce règlement intérieur est approuvé par le conseil d'école. Il est affiché dans l'école et en ligne sur le site internet.

Un exercice d'évacuation incendie sera effectué très prochainement avec les services techniques municipaux, dès que le fonctionnement de l'alarme du nouveau groupe scolaire aura été expliqué aux utilisateurs. Il fera l'objet d'un compte-rendu annexé au registre de sécurité.

Le PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) n'a pas encore été mis en conformité avec les nouveaux locaux : il sera présenté lors du second conseil d'école.

## 5. Organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2014 : réforme des rythmes scolaires

- La réforme des rythmes scolaires devra être appliquée à la rentrée 2014 : semaine scolaire sur 4 journées ½ au lieu de 4. Ce premier conseil d'école doit adopter ces nouveaux rythmes. Le projet sera transmis pour avis à l'Inspecteur de l'Éducation Nationale avant le 15 novembre 2013. Le DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), à partir du 22 novembre, informera le maire de la commune de sa décision relative à l'organisation du temps scolaire.

- Pour organiser au mieux la réflexion, un groupe de pilotage composé de 2 élus, 2 parents et 2 enseignants, s'est réuni à deux reprises, les 7 octobre et 4 novembre 2013, afin d'arrêter les **jours et horaires d'enseignement** pour la rentrée 2014. Entre chaque réunion du groupe de pilotage, les enseignants se sont réunis pour évoquer cette question, les représentants de l'Asparèle ont organisé des réunions d'information et proposé deux sondages pour recueillir l'avis des familles.

- Deux questions ont été à l'ordre du jour du groupe de pilotage :

- placer la demi-journée supplémentaire le mercredi matin ou le samedi matin.

- répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 journées ½. Trois scénarios ont alors été soumis à la réflexion des enseignants, parents et élus.

- L'organisation de la semaine scolaire retenue par le groupe de pilotage est la suivante :

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>école maternelle</b>	matin	08H30 - 11H45	08H30 - 11H45	08H30 - 11H30	08H30 - 11H45	08H30 - 11H45
	après-midi	13H30 - 15H30	13H30 - 15H30		13H30 - 15H30	13H30 - 15H30
<b>école élémentaire</b>	matin	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 11H30	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00
	après-midi	13H45 - 15H30	13H45 - 15H30		13H45 - 15H30	13H45 - 15H30

- Explications sur ce choix :

- une organisation de la semaine scolaire conforme au décret ministériel qui ne nécessitera pas de demande de dérogation.
- le choix du mercredi et la fin de la classe à 15H30 en conformité avec la grande majorité des enseignants et des familles.
- une pause méridienne de 1H45 pour l'ensemble des élèves.
- nécessité de proposer des horaires identiques sur les 4 journées entières
- un allongement de la durée de classe le matin : proposition des enseignants pour que ces nouveaux rythmes favorisent encore davantage les temps d'apprentissage placés le matin.

- Questions et remarques avant le passage au vote :

- dès que cette organisation sera validée par Monsieur le Directeur Académique, la réflexion pourra s'engager sur la place des activités pédagogiques complémentaires (APC) assurées par les enseignants : 36 heures annuelles (1 heure en moyenne par semaine) avec des groupes restreints d'élèves.

- Les temps péri-éducatifs et périscolaires proposés par la commune feront également l'objet d'une réflexion ultérieure. Il sera nécessaire que le projet global soit arrêté avant la tenue du troisième conseil d'école (en juin 2014) pour un démarrage en septembre dans les meilleures conditions.
  - Les parents soulignent que plusieurs familles auraient certainement préféré 09H00-12H00 pour le mercredi matin. Les avis étant très partagés sur cette question, le projet n'est pas modifié.
- Le débat étant clos, le directeur demande aux membres du conseil d'école de se prononcer sur la proposition concernant l'organisation de la semaine scolaire à l'école élémentaire pour la rentrée 2014/2015, c'est-à-dire :

<b>école élémentaire</b>	matin	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 11H30	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00
	après-midi	13H45 - 15H30	13H45 - 15H30		13H45 - 15H30	13H45 - 15H30

#### **Résultat du vote :**

<b>nombre de votants</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
<b>22</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Le projet est adopté par le conseil d'école.

## **6. Projet d'école 2009/2014**

- Dernière année pour ce projet d'école
- Rappel des axes prioritaires : « Améliorer et valoriser l'expression orale et écrite des élèves ».
- Pour cette année scolaire, des actions seront programmées prochainement par l'équipe éducative.

## **7. Projets des classes**

- classe de découverte (3 jours) à Paris, pour les élèves des 2 classes de CM2, du 5 au 7 mai 2014. Ce projet a reçu l'accord des familles.
- classe de neige (3 jours) à Rochejean pour les classes de CE1 (Mme Juif) et CE2/CM1 (Mme Prost), du 27 au 29 janvier 2014. Ce projet a également reçu l'accord des familles.
- classe découverte (3 jours) pour la classe de CP (Mme Crance) : projet à l'étude
- sortie éducative à Champlitte et 3 sorties ski de fond pour la classe de CM1 de M. Winkelmuller
- une sortie JMF en décembre 2013 pour les classes de CE1 (Mme Juif) et CE2 (Mme Franzi)
- projet d'un cycle lutte pour la classe de Mme Franzi et deux autres classes.
- projet d'un cycle de 10 séances « activités de cirque » avec un intervenant extérieur au printemps 2014 pour les classes de CP (M. Nevers) et CE1 (Mme De Conto)
- autres sorties éducatives à la journée en fonction de projets spécifiques dans les classes

Ces projets seront présentés fin novembre à la municipalité de Saône pour solliciter une subvention.

## **8. Informations diverses**

### **➤ Enseignement des langues vivantes**

6 élèves de CP (CE1 actuels) avaient le choix de l'allemand en juin dernier. Le nombre de 8 élèves (puis 7 après courrier des parents et audience à la DSDEN) exigé par la direction académique n'étant pas atteint, le groupe n'a pas pu être constitué.

Pour cette année scolaire, deux groupes pour l'enseignement de l'allemand :

- élèves de CE2 (9 élèves) – Enseignant : Dominique Winkelmuller
- élèves de CM1 et CM2 (13 élèves) – Enseignant : Mélanie Sire
- Mélanie Sire, professeur des écoles, assure l'enseignement de l'anglais dans la classe de CM1

### **➤ Enseignement de la natation (piscine de Valdahon)**

Pour cette année scolaire :

- élèves de CE1 + élèves de CLIS : le jeudi de 10H20 à 11H05, du 16/12/2013 au 21/03/2014
- élèves de CP + élèves de CLIS : le jeudi de 10H20 à 11H05, du 24/03/2014 au 20/06/2014

➤ **Association scolaire : bilan financier 2012/2013**

code	CHARGES	
6080	achats pour cession	3 097,46
6180	activités éducatives	36 907,59
6282	assurances	77,50
6500	autres charges courantes	210,94
6700	charges exceptionnelles	293,45
6800	achat de biens durables	17,80

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>40 604,74</b>
----------------------	------------------

<b>BENEFICE</b>	<b>1 925,89</b>
<b>Solde au 01/09/2012</b>	<b>2 606,48</b>
<b>Solde au 31/08/2013</b>	<b>4 532,37</b>

**(1) code 741**

Mairie Sorties scolaires	8 774,00
Conseil Général Yeu	70,00
	<b>8 844,00</b>

code	PRODUITS	
7070	ventes pour cession	4 705,00
7080	produits activ.éducatives	22 362,52
7410	subv. Collectivités (1)	8 844,00
7420	subv. d'associations (2)	4 840,00
7500	autres produits	0,00
7560	cotisations perçues	1 590,00
7600	produits financiers	0,11
7700	produits exceptionnels	189,00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>42 530,63</b>	

**(2) code 742**

Subvention ASPARELE	500,00
Subvention ASPARELE	2 140,00
Subvention Amicale	2 200,00

Le bénéfice dégagé en 2012/2013 sera affecté au projet global d'informatisation des salles de classes : vidéoprojecteur, TNI mobile et ordinateurs portables pour les élèves et les maîtres.

➤ **Activités pédagogiques complémentaires (APC)**

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (décret N°2013-177 du 24/01/2013) ont lieu de 11H30 à 12H00. Cette année, les 36 heures annuelles seront réparties sur 18 semaines selon un calendrier établi en début d'année scolaire. Elles visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

➤ **Charte de la laïcité à l'école**

Vincent Peillon, Ministre de l'Éducation Nationale, a présenté la Charte de la laïcité à l'école le 9 septembre dernier. La vocation de cette charte affichée dans les écoles, collèges et lycées, est non seulement de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire, mais surtout d'aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter.

➤ **Calendrier scolaire**

Pour compenser une des deux journées supplémentaires accordées à la Toussaint les élèves auront classe le mercredi 13 novembre 2013, toute la journée, aux horaires habituels. Les parents ont été largement informés avant les vacances.

➤ **Emploi aidé sous contrat CUI**

L'école a eu la possibilité de recruter un emploi aidé, sous contrat unique d'insertion (CUI) : contrat d'un an, renouvelable une fois, pour une durée de travail hebdomadaire de 20 heures. Il s'agit de Madame Séverine LAMBERT dont les deux missions seront une aide administrative à la direction et/ou une aide pédagogique aux enseignants sous leur responsabilité lors d'activités particulières ou sorties scolaires.

➤ **Emploi Avenir Professeur**

L'équipe éducative accueillera également Amandine Lambing, étudiante, qui bénéficie d'un contrat Emploi Avenir Professeur. Elle sera en observation dans les classes à raison de 12 heures par semaine. Elle pourra prendre progressivement en charge des activités pédagogiques sous la responsabilité des enseignants.

➤ **Groupe scolaire**

Les 10 classes sont installées dans le nouveau groupe scolaire depuis la rentrée de septembre. Les salles du second étage sont mises à disposition depuis la rentrée des vacances de Toussaint. Quelques aménagements intérieurs (affichage, mobilier, vidéoprojection...) et extérieurs (tracés dans les cour) sont encore à réaliser.

L'équipe enseignante souligne la qualité des espaces et la fonctionnalité du bâtiment pour les déplacements des élèves. Les parents d'élèves font part également de leur satisfaction.

Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, les classes de cycle 3 bénéficient de créneaux (mardi et jeudi après-midi) dans le nouveau gymnase municipal.

➤ **Informations et questions des parents d'élèves**

**Questions et remarques à la municipalité :**

Les parents font part des difficultés relatives au stationnement des véhicules aux abords du groupe scolaire. Ils soulignent également la dangerosité au niveau du Crédit Mutuel et souhaiteraient la présence d'un deuxième agent municipal pour faire traverser les élèves à cet endroit aux heures d'entrée et de sortie des classes. Ils demandent que cette question soit étudiée par la municipalité.

**Réponses de Monsieur le Maire :**

Quand les travaux seront terminés au centre bourg, les places de stationnement seront aussi nombreuses qu'auparavant et 9 places sont maintenant disponibles dans la cour de la mairie. Un agent municipal est présent de au passage piétons rue de la Mairie pour faire traverser les élèves, car c'est désormais l'accès principal à l'école. Les enfants peuvent alors être déposés aux abords de l'église et arriver à l'école en toute sécurité. Les automobilistes sont invités à ne pas se garer d'une manière anarchique sur le parking de la pharmacie. Enfin, tous les passages piétons ne peuvent pas être sécurisés et la Grande Rue est en zone 30km/h. Cette problématique fera néanmoins l'objet d'une réflexion par la municipalité.

**Périscolaire :**

Les parents demandent quelles sont les activités proposées sur la pause méridienne avant et après le déjeuner. Madame Peyrard précise que les animateurs profitent au maximum des cours de récréation pour proposer un temps de détente aux enfants. Ils utilisent depuis peu la salle d'activités et reprendront leurs activités à l'Outo pendant la période hivernale.

**Fournitures scolaires :**

Même s'ils comprennent que la préparation de la rentrée a été particulière cette année, les parents déplorent que les fournitures demandées aux familles n'aient pas toutes été utilisées par les enseignants.

**Subventions :**

L'Aparèle accordera cette année une subvention annuelle de 8 € par élève, une somme de 500 € pour un spectacle choisi par les enseignants et une somme de 500 € pour des aides financières aux sorties éducatives.

**Dates des manifestations organisées par l'Asparèle :**

bourse jouets et loto : 15 et 16 novembre 2013

vente de sapins : samedi 7 décembre 2013

fêtes des écoles : samedi 28 juin 2014

**La séance est levée à 20H45.**

**Les prochains conseils d'école se tiendront les jeudis 20/02/2014 et 12/06/2014 à 18H30.**

Le Directeur,  
Michel GUYON

